

BULLETIN MENSUEL

Décembre 2017
N° 196

SAINT-MARS-LA-JAILLE

Dans ce numéro

SOMMAIRE

- Éditorial p. 2
- Infos municipales p. 2-3
- Intercommunalités p. 4
- Infos culturelles p. 5-6
- Infos associatives p. 6-7
- Agenda du mois p. 8

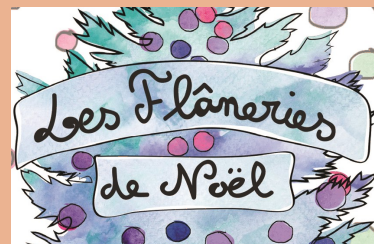
Le PACS désormais en mairie

Page 3



Les Flâneries de Noël Tout le programme

Page 5



MAIRIE

18 avenue Charles-Henri
de COSSÉ BRISSAC
44540 Saint-Mars-La-Jaille
Tél. 02 40 97 00 34
contact@saint-mars-la-jaille.fr

Heures d'ouverture :

Lundi-mercredi-jeudi-vendredi :
9 h - 12 h 30 / 14 h - 17 h
Mardi : 9 h - 12 h 30
Samedi : 9 h - 12 h

Le Téléthon

**Courir
pour la bonne cause !**

Page 6

Téléthon
2017 SAINT MARS LA JAILLE


SAINT-MARS
La Jaille

Éditorial

Nous voici déjà arrivés à la fin de l'année 2017, les festivités se profilent en filigrane et nous frémissons d'impatience de découvrir nos cadeaux. Notre âme d'enfant ayant perdu un peu de ses illusions, nous ne nous berçons plus de rêves inaccessibles.

La vie municipale est à l'exemple de ce que nous vivons personnellement. Nous avons connu, cette année, ces moments d'exaltations pour des actions réussies comme le nettoyage de la commune sous l'impulsion du conseil municipal enfants avec plus

de 50 participants, la rénovation du mini-golf lors de journées participatives et l'installation du terrain multisports qui fait l'unanimité de nos jeunes sportifs. L'ouverture du foyer de jeunes a également répondu à des attentes. Les animations proposées par les associations ont fait le plein, celles à l'initiative de la mairie également : la saison culturelle rayonne bien au-delà du pays d'Ancenis et le lancement du jumelage Saint-Mars-la-Jaille/Guarda a connu un réel succès. Le projet de musée porté par l'association « BRAUD-Matériel de récolte » se

concrétise et la zone économique des Molières va, après des années de sommeil, sortir de sa léthargie.

Et puis, il y a ces moments d'impatience devant le temps un peu plus long pour monter les dossiers : le réaménagement du site de la Garenne, la restauration des berges du plan d'eau des Lavandières et le rond-point du château qui ne verront le jour qu'au début de l'année 2018.

Et pour terminer, ces moments de désolation devant les tags injurieux à l'aubette du plan d'eau, les bris de la porte et des vitres des salles de sports, de

l'espace Paul GUIMARD et toutes ces dégradations qui nous insupportent et coûtent chères à la collectivité. Tous ces faits de délinquance ternissent notre image ; la vidéoprotection, en cours d'étude, devient une priorité. Vous serez prochainement invités à une réunion publique sur ce sujet.

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous !...

Le Maire,
Michel GASNIER



Extraits de la séance du conseil municipal du 6 novembre

Tarifs communaux 2018

En raison de la création de la commune nouvelle Vallons-de-l'Erdre au 1^{er} janvier 2018 et dans l'attente du vote des tarifs communaux par la nouvelle collectivité, le conseil municipal a décidé de reconduire (sans modification aucune) les tarifs adoptés pour l'année 2017.

Les tarifs de tous les services sont consultables sur le site internet.

Loyers du village retraite

Dans l'attente de la réalisation de nouveaux logements communaux sur le site de la Garenne, le conseil municipal a décidé de ne pas appliquer de revalorisations de loyers pour l'année 2018. Les loyers actuels des pavillons du village retraite "La Colombière" oscillent entre 372,61 € et 378,44 € pour un logement de type 2 et entre 461,49 € et 470,22 € pour un logement de type 3.

**PROCHAIN
CONSEIL MUNICIPAL**

Jeu 7 décembre – 19 h 30

Mairie

Fermeture exceptionnelle

En raison de la formation des agents d'accueil, la mairie sera fermée toute la journée les **jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2017**.

La commune recrute

4 agents recenseurs

Dans le cadre du recensement de la population (INSEE), 4 agents recenseurs vont être recrutés pour la **période du 18 janvier au 20 février 2018**.

Profil des candidats : aptitudes relationnelles, bonne présentation, discrétion et confidentialité, sens de l'organisation et de la méthode, conscience professionnelle, grande disponibilité (l'agent recenseur peut être appelé à exercer sa mission le soir et le samedi).

Une bonne connaissance de la commune serait un plus.

Les candidatures (lettre de motivation manuscrite et CV) sont à adresser à la mairie avant le **15 décembre 2017**.

Vœux de la municipalité

La cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le **vendredi 5 janvier 2018** à 19 h à l'espace Paul GUIMARD.

Toute la population est invitée à partager ce moment d'échange et de convivialité.

Galette des rois des personnes de 65 ans et plus

Les membres du conseil municipal et du CCAS invitent les personnes de 65 ans et plus à venir partager la galette des rois le **jeudi 18 janvier 2018** à 14 h 30 à l'espace Paul GUIMARD.

Inscriptions possibles dès à présent au secrétariat de la mairie

Mairie

Tél. 02 40 97 00 34



Le PACS se conclut désormais en mairie

Depuis le 1^{er} novembre 2017, le PACS est de la compétence des communes et non plus du Tribunal d'Instance. Pour se pacser, les partenaires doivent dorénavant s'adresser à l'Officier de l'État Civil de la commune où ils résident ou résideront.

Pièces à fournir pour la constitution du dossier

- La convention passée entre les deux partenaires en deux exemplaires originaux (Cerfa n°15726*02) ;

- Une déclaration conjointe d'un Pacte Civil de Solidarité (attestations sur l'honneur de non parenté, non alliance et résidence commune - Cerfa n°15727*02) ;

- Une pièce d'identité de chaque partenaire (CNI, passeport, permis de conduire ou de chasser) en cours de validité ;



- Une copie intégrale (ou extrait avec filiation) datant de moins de 3 mois de l'acte de naissance de chaque partenaire.

Enregistrement du PACS

Une fois le dossier complet déposé en mairie, l'Officier de l'État Civil vérifie les pièces fournies, enregistre la déclaration conjointe des futurs partenaires, vise et date l'original de la convention qu'il restitue aux partenaires avec un récépissé d'enregistrement. À l'issue de la vérification et de l'enregistrement du dossier, un rendez-vous sera fixé avec les partenaires.

Mairie - service État Civil

Tél. 02 40 97 00 34

www.service-public.fr



Plus d'informations sur...

les effets ou le contenu de la convention d'un PACS auprès des professions juridiques et des administrations suivantes
Ordre des avocats :

<http://www.barreaunantes.fr/le-barreau-de-nantes/>

Chambre des notaires :

<http://www.chambre-loire-atlantique.notaires.fr/>

Maison de justice : mjd.chateaubriant@justice.fr

Tour de France de l'égalité femmes/hommes

Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, lance un dispositif de consultation publique sur l'égalité femmes-hommes à destination des utilisateurs Facebook. Ce questionnaire, composé de 10 questions, contribuera ensuite à définir les actions du gouvernement en terme d'égalité femmes-hommes pour la période 2018-2022.

Ce sondage est accessible du 30 octobre au 22 décembre 2017 sur la page Facebook du Secrétariat d'État en charge de l'égalité femmes-hommes ou en lien raccourci :

<http://bit.ly/2A20yNe>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Inscriptions sur les listes électorales



Pour pouvoir voter, un citoyen doit être inscrit sur une liste électorale. Dans certains cas, il convient de s'inscrire ou de se réinscrire sur ces listes. Ceci concerne :

- ▶ les déménagements entraînant une modification du bureau de vote,
- ▶ les jeunes non recensés,
- ▶ les français de l'étranger désirant voter en France.

Mairie - service élections

Tél. 02 40 97 45 06

Brûler ses déchets

Une idée à jeter à la poubelle !

Même si la déchetterie est fermée, il ne faut pas pour autant brûler ses déchets ménagers ou les résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. Cette interdiction est justifiée par des raisons sanitaires et sécuritaires, mais aussi par la nécessité de lutter contre la pollution. Sur le cas des déchets verts, une circulaire indique ainsi que « le brûlage [...] peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée ».

Alors faisons preuve de civisme !

Les Temps d'Activités Périscolaires

Le programme des animations

Les TAP, organisés et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe, ont pour objectifs de favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives, de favoriser les rapports entre les enfants et les adultes et d'instaurer des règles communes de vie en collectivité...

Chez les petits...

Pour cette période, les moyennes sections réalisent un bricolage de Noël, les petites sections font des activités sportives et les grandes sections sont en découverte culturelle avec l'utilisation du kamishibai (une sorte de petit théâtre ambulant où les animateurs racontent des histoires en faisant défiler des illustrations).

Chez les grands...

Les CP, CE1 et classes ULIS sont en atelier peinture et mandala pendant que les CE2 découvrent différentes activités sportives. Et si les CM1 pratiquent la danse le mardi et le chant le vendredi, les CM2 découvrent, de leur côté, la sculpture sur un bloc de béton cellulaire.



La déchetterie de nouveau en service

Les travaux de réhabilitation de la déchetterie arrivent à échéance.

Initialement programmée pour février 2018, l'ouverture au public est finalement prévue le

mercredi 27 décembre à 14 h.

Déchetterie

Rue des Riantières
Tél. 02 40 97 41 02

Heures d'ouverture

Lundi : 9 h - 12 h 30
Mercredi, jeudi, vendredi :
14 h - 17 h 45
Samedi : 9 h - 12 h 30
14 h - 17 h 45

En recherche d'emploi ?

Le groupe SNC, Solidarités Nouvelles face au Chômage, existe depuis deux ans sur le Pays d'Ancenis. Sa mission est de proposer aux personnes en recherche d'un emploi un accompagnement bénévole, gratuit et sans limite de durée.

Groupe SNC

Tél. 06 21 83 49 35
groupe.ancenis@snc.asso.fr
snc.asso.fr

Vallons-de-l'Erdre : M-1

02 85 292 900 : un numéro unique pour un accès à toutes les mairies déléguées

L'agent en charge du standard vous redirigera ensuite vers la mairie déléguée concernée ou le service souhaité. Même si un numéro unique a été créé, vous pourrez continuer d'utiliser, pendant un certain temps, les numéros actuels des mairies pour contacter les accueils.

Agents d'accueil : Carole OGERON, Marion VÉNARD ou Marie BODINIER

Un service de proximité maintenu dans toutes les communes déléguées

La fusion a pour objectif de maintenir un bon niveau de service public, tout en assurant un accueil de proximité pour tous les usagers, quel que soit leur lieu de résidence. Pour vos premières démarches, demande de renseignements, inscriptions en matière de petite enfance, vie scolaire, jeunesse, seniors, solidarité, sport, culture, aménagement, urbanisme... rendez-vous dans votre commune déléguée.

Une attention toute particulière pour l'adressage

À quelques semaines de la création de la commune nouvelle, n'oubliez pas d'informer les structures comme votre banque, votre employeur, vos caisses de retraite, compagnies d'assurances, administrations publiques (CAF,...), le centre d'impôts... de la modification de votre adresse postale qui devra obligatoirement faire apparaître le nom de la commune déléguée puis le nom de Vallons-de-l'Erdre comme sur l'exemple ci-dessous.

Monsieur Pierre DUPONT
1 rue de la Mairie
SAINT-MARS-LA-JAILLE
44540 VALLONS-DE-L'ERDRE

Mairie de Bonnoeuvre

Tél. 02 85 292 900

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15
Samedi (1 samedi sur 2) de 9 h à 12 h
Agent d'accueil : Marion VÉNARD

Mairie de Freigné

Tél. 02 85 292 900

Horaires d'ouverture

Lundi de 14 h à 17 h
Mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h à 17 h
Mercredi de 9 h à 12 h 15
Samedi de 9 h à 12 h
Agents d'accueil : Catherine CAHOREAU et Christelle BAUDE (en alternance le samedi)

Mairie de Maumusson

Tél. 02 85 292 900

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15
Samedi de 9 h à 12 h
Agents d'accueil : Angélique COTTINEAU et Alexia RALLIER (uniquement les samedis des semaines impaires)

Mairie de Saint-Mars-la-Jaille

Tél. 02 85 292 900

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h à 17 h
Mardi de 9 h à 12 h 15
Samedi de 9 h à 12 h
Agents d'accueil : Magali FRÉMONT, Yolande BULTEAU, Isabelle MALHERBE et Alexia RALLIER (en renfort également sur les autres accueils)

Mairie de Saint-Sulpice-des-Landes

Tél. 02 85 292 900

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 15
Samedi de 9 h à 12 h
Agent d'accueil : Marie BODINIER

Mairie de Vritz

Tél. 02 85 292 900

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15
Samedi (1 samedi sur 2) de 9 h à 12 h
Agent d'accueil : Christelle BAUDE



ESPACE PAUL GUIMARD

02 40 97 45 02
billetterie.guimard@saint-mars-la-jaille.fr

LUC APERS
« Leurre de vérité »

Samedi 16 décembre / 19 h

"Un petit garçon se retrouve orphelin après avoir volé une pièce ancienne. Tous les gens du village le soupçonnent d'être habité par le diable. Le petit garçon tente bien de prouver qu'il n'a aucun pouvoir mais le destin en décidera autrement..."



L'artiste belge Luc APERS mêle singulièrement conte et magie dans une intrigue attendrissante teintée de son habituel humour pince-sans-rire, véritable fil rouge du spectacle. Le public émerveillé est mis au défi de faire la distinction entre fiction et réalité... Quand le normal et le paranormal s'entrecroisent, Leurre de Vérité sonne !

Durée du spectacle : 1 h
Tarif unique : 5 €



Après une carrière de sept ans au barreau d'Anvers, Luc APERS raccroche sa toge pour consacrer sa vie à sa passion : le théâtre. Il suit des cours de la parole et de théâtre puis monte sa propre compagnie Ikado. Il a joué dans les endroits les plus prestigieux, comme le Palais Royal à Bruxelles et assuré la mise en scène de « Candle & Swords », 1^{er} Prix au championnat du monde de magie. Il a été présenté trois fois sur France 2 dans l'émission « Le plus grand cabaret du monde ».



**Demandez
le
programme !**



Raconte-tapis

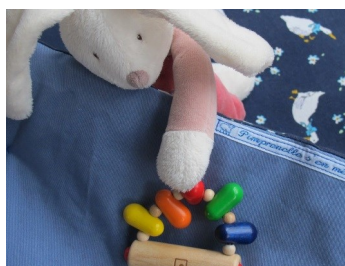
Mercredi 6, 13 Décembre

10 h 30

Bibliothèque
Les Mots Passant

« Tapis-Pythagore » : des sons, des marionnettes et des surprises qui sortent de leurs cachettes...

Pour les enfants de - 4 ans



**Bourse d'échange
de fèves**

Dimanche 10 Décembre

de 9 h à 17 h 30

Salle LECOQ

1^{re} édition organisée par l'Espace Collections du Syndicat d'Initiative.

**Animation autour
du jeu**

Samedi 16 Décembre

de 15 h 30 à 18 h 30

Espace Paul GUIMARD

Avec Atout Jeu et la Boîte à Malice



**Heure du conte de
Noël**

Mercredi 20 Décembre

15 h (6/11 ans)

16 h 30 (3/5 ans)

Bibliothèque
Les Mots Passant

Avec le Relais Assistants Maternels

BIBLIOTHÈQUE LES MOTS PASSANT

☎ 02 40 97 37 26
lesmotspassant@saint-mars-la-jaille.fr

Espace multimédia

Mardis 5 et 19
9 h 30 à 12 h 30

Atelier d'écriture

Lundi 18 - 14 h

Raconte-tapis - Tapis Pythagore

des histoires à écouter
pour les enfants de moins de 4 ans

Mercredi 6 et 13
10 h 30 (durée : 45 min)

Heure du conte de Noël

Mercredi 20
15 h - 6/11 ans
16 h 30 - 3/5 ans

ANIMATION

Décembre

ASSOCIATIONS

Téléthon

2017

SAINT MARS LA JAILLE

Venez courir
pour le Téléthon

Dimanche 3 décembre

Salle omnisports
Accueil - café - départ : 8h30
10 km et 15 km
(vestiaires et douches à disposition)

Association Coureurs Région Erdre

Ouvert à tous même débutants

Participation 3 €

Une urne est à votre disposition à la mairie et à la bibliothèque pour recevoir vos dons

Concert du TRIO MEIGMA

Dimanche 3 décembre

16 h

Église Saint-Médard



Mathilde GANDAR
Violon



Pierre QUEVAL
Orgue



Charlotte BERTHOMÉ
Flûte

Trois jeunes musiciens, lauréats du Conservatoire Royal de Bruxelles et du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

Cette formation instrumentale qui a pour objectif de mettre en valeur le répertoire rare et original de l'alliage flûte, violon et orgue permet, par ailleurs, de faire découvrir des œuvres mettant en valeur chacun de ces instruments séparément.

C'est l'occasion, pour les membres des Amis de l'Orgue, de faire découvrir aux passionnés un groupe d'une qualité exceptionnelle dans une église qui résonnera d'une délicieuse sonorité classique et baroque.

Tarifs : 10 € (adulte)
gratuit (enfant -12 ans)

Les Amis de l'Orgue
Tél. 02 40 97 03 28

Marché de Noël

Samedi 9 décembre

10 h à 18 h 30

Résidence
des Jardins de l'Erdre

Résidence Les Jardins de l'Erdre

Tél. 02 40 97 00 96
(de 9 h 30 à 17 h)

Dépôt des articles

Toute personne ou association souhaitant faire paraître un article dans le bulletin mensuel doit déposer les éléments avant le 15 de chaque mois à la mairie ou les envoyer à communication@saint-mars-la-jaille.fr

Passé ce délai, nous ne garantissons plus la diffusion des articles.

1^{re} BOURSE d'ÉCHANGES de FEVES

**SAINT-MARS-LA-JAILLE (44)
SALLE LECOQ**

**DIMANCHE 10 DECEMBRE 2017
de 9 h à 17 h 30**

**Entrée
Gratuite**

**Présentation et Vente
de la 1^{ère} Fève
Edition limitée !**



**Organisation Espace Collections
Syndicat d'Initiative St Mars la Jaille**

Offrez votre sang


Vendredi 15 décembre

16 h à 19 h 30

Salle LECOQ

L'expérience donneur
c'est aussi du bonheur !

**Amicale des
donneurs de sang**

 [amicaledonneurdesangstma](https://www.facebook.com/amicaledonneurdesangstma)
rslajaille



Marché de Noël

Vendredi 15 décembre

17 h 30 à 19 h

Espace Paul GUIMARD

Les enfants, les enseignants et les membres de l'OGEC vous proposent une vente de crêpes, de gâteaux sucrés ou salés réalisés par les enfants, de jouets d'occasion, de vin chaud et des bricolages.

Gratuit - ouvert à tous

OGEC Sainte Thérèse-Saint Fernand

Un après-midi jeux

pour petits et grands

Samedi 16 décembre

15 h 30 à 18 h 30

Espace Paul GUIMARD

La Boîte à Malice vous invite, dans le cadre des Flâneries de Noël, à venir jouer avec vos enfants en compagnie de la ludothèque Atout Jeu de Varades.

À cette occasion, les adolescents du foyer des jeunes organisent une vente de crêpes pour financer leurs futurs projets.

Entrée gratuite
Ouvert à tous

La Boîte à Malice

boite.a.malice.sm@gmail.com



Spectacle de marionnettes

« Coup de chaud au Pôle Nord »

Samedi 23 décembre

15 h 30

Salle LECOQ

En attendant Noël, la Tirelire de Jules vous convie à un spectacle de marionnettes tout public. Réservation conseillée par mail






La Tirelire de Jules

latireliredejules@gmail.com



**Tarif unique
2 €**

Psst ! N'oublie pas ton coussin pour ton popotin

Samedi 2	Concours de belote / <i>SIRANAC</i>	14 h	Salle LECOQ
Dimanche 3	Courir pour le Téléthon / <i>ACRE</i> - p.6	8 h 30	Salle omnisports
"	Concert du TRIO MEIGMA / <i>Les Amis de l'Orgue</i> - p.6	16 h	Église Saint-Médard
Mardi 5	Espace Multimédia - p.6	9 h 30 à 12 h 30	Bibliothèque Les Mots Passant
Mercredi 6	Raconte-tapis - p.5 	10 h 30	Bibliothèque Les Mots Passant
"	Atelier des Folles Coutures	15 h	Site de la Garenne
Jeudi 7	Conseil municipal - p.2	19 h 30	Mairie
Samedi 9	Marché de Noël / <i>Résidence des Jardins de l'Erdre</i> - p.7	10 h à 18 h 30	Résidence Les Jardins de l'Erdre
Dimanche 10	Bourse d'échange de fèves / <i>Espace collections du Syndicat d'Initiative</i> - p.7 	9 h à 17 h 30	Salle LECOQ
Mardi 12	Cours de portugais	19 h	Bibliothèque Les Mots Passant
Mercredi 13	Raconte-tapis - p.5 	10 h 30	Bibliothèque Les Mots Passant
"	Atelier des Folles Coutures	15 h	Site de la Garenne
Vendredi 15	Don du Sang / Amicale des donneurs de sang - p.7	16 h à 19 h 30	Salle LECOQ
Samedi 16	Animation autour du jeu / La Boîte à Malice - p.7 	15 h 30 à 18 h 30	Espace Paul GUIMARD
"	Spectacle de Luc APERS « Leurre de vérité » / <i>Programmation culturelle</i> - p.5 	19 h	Espace Paul GUIMARD
Lundi 18	Atelier écriture adultes - p.6	14 h	Bibliothèque Les Mots Passant
Mardi 19	Espace Multimédia - p.6	9 h 30 à 12 h 30	Bibliothèque Les Mots Passant
Mercredi 20	Heure du conte de Noël - p.6	15 h (6/11 ans) 16 h 30 (3/5 ans)	Bibliothèque Les Mots Passant
Samedi 23	Spectacle de marionnettes / La Tirelire de Jules - p.7	15 h 30	Salle LECOQ
Mercredi 27	Réouverture de la déchetterie - p.4	14 h	Rue des Riantières

Victimes d'une infraction contre les biens

Pré-déposez plainte en ligne sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

La pré-plainte en ligne vous permet, lorsque vous êtes victime d'une infraction contre les biens dont l'auteur est inconnu, de renseigner un formulaire et d'obtenir un rendez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de votre choix pour signer votre plainte. Cette possibilité vous est également offerte si vous agissez en tant que représentant légal d'une personne morale (gérant

de société ou de syndic...) ou d'une personne physique (mineure, sous tutelle...)

La pré-plainte en ligne, c'est :

- plus de liberté : vous pouvez signaler les faits depuis votre lieu de vacances et vous présenter, à votre retour, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix pour confirmer votre plainte. Vous disposez d'un délai de 30 jours à partir

de l'accusé de réception de votre pré-plainte pour la signer,

- un accueil privilégié : vous êtes reçu par un policier ou un gendarme qui connaît votre situation et répond à toutes vos interrogations sur le traitement et le suivi de votre plainte,

- un gain de temps : présentez-vous au jour et à l'heure fixés avec l'ensemble des justificatifs nécessaires préalablement demandés.



En cas d'urgence, composez le 17 ou le 112.